

Interventions de F. Delcombres au conseil municipal du 17 novembre 2016

POINT 1. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL. — Cela fait quelque vingt ans que je siége à ce conseil municipal. J'y ai vécu un certain nombre de choses désagréables mais ce soir cela atteint un summum, et la proposition d'amendement qui vient d'être faite fait partie de ce summum. Aussi je refuse de participer à ce vote.

POINT 9. AVIS SUR LA DEMANDE D'OUVERTURES DOMINICALES DE COMMERCES DE DETAIL. — *On peut mettre quelque chose comme « M. Delcombres demande quelles règles régissent les ouvertures pour les jours fériés. »*

MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DES COURSES DE GALOP. — Les raisons pour lesquelles je ne désire pas voter cette motion sont nombreuses.

D'abord d'ordre général : le concept d'amélioration de la race chevaline qui est un des buts de la société France Galop est éminemment suspect, il est toujours dangereux d'avancer de tels concepts d'amélioration de race. De plus le business généré par le monde des courses n'est pas exemplaire, il est en particulier scandaleux que le PMU soit autorisé à faire de la publicité pour inciter les gens à jouer.

Ensuite d'ordre local : l'hippodrome est considéré au PLU comme un espace vert, mais un espace vert bien triste, qui a vraisemblablement un recours massif aux produits phytosanitaires les plus nocifs. C'est un espace privé et les Soiséens n'y ont pas librement accès, même si je salue vos initiatives pour y organiser des événements (écran géant, brocante, salon Playmobil) quand les caprices du régisseur le permettent. Il est utilisé un faible nombre de jours dans l'année ce qui n'est pas une utilisation rationnelle, mais quand il fonctionne il gêne les Soiséens qui ne peuvent plus se garer avant de prendre le train. Il est un obstacle à l'application du PADD et du PLU qui ont été votés ici même alors qu'on pourrait construire des logements à la place du terrain vague qui sert occasionnellement de parking.

Il est de l'intérêt général d'aller vers une disparition de l'hippodrome — qui sont en surnombre en France — plutôt que de chercher à y maintenir artificiellement de l'activité. Je devrais donc voter contre cette motion, mais comme je n'ai pas non plus envie d'approuver les décisions d'une société comme France Galop, je m'abstiendrai.

QUESTION DIVERSE. — Souvent nous abordons au conseil municipal des questions d'une importance très relative. Mais jamais nous n'avons débattu d'un sujet qui intéresse au premier chef nos concitoyens, celui de la sécurité publique. Or, s'il y a je crois consensus sur le fait que toute politique de sécurité publique doit avoir un volet prévention et un volet répression, la mise en œuvre de cette

équation peut amener à des solutions bien différentes, et celles-ci peuvent évoluer dans le temps.

Parmi les évolutions auxquelles nous assistons, j'en retiens deux : au cours du séminaire organisé par l'Union des maires du Val-d'Oise qui s'est déroulé à Cergy le 4 novembre et portant sur les pouvoirs de police du maire, il a été plusieurs fois évoqué l'armement des polices municipales, mais sans qu'aucun intervenant ne prenne réellement position. J'aimerais savoir quelle est votre opinion sur cette question.

Par ailleurs, on assiste à l'émergence de communautés d'habitants se réclamant de la société à responsabilité limitée Voisins Vigilants. Il semblerait qu'il en existe quatre à Soisy. Avez-vous connaissance de l'existence de ce phénomène ? La mairie en tant que telle a-t-elle des liens avec ces communautés ?